



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 1635

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'Homme au Tibet. Il souhaite connaître les grandes lignes directrices de la politique du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Une vague d'immolations a été observée depuis plus d'un an dans les zones de peuplement tibétain et au Tibet. Face à cette situation, la France a exprimé publiquement et à plusieurs reprises sa profonde préoccupation. Elle a fait valoir que la répression n'était pas acceptable et ne pouvait en aucun cas constituer une solution. Pour la France, le dialogue est la voie à privilégier pour parvenir à une solution durable, respectant pleinement l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine. La France a relayé ce message auprès des autorités chinoises et elle poursuivra son action sur ce point. Elle rappelle son attachement au respect des droits de l'Homme, à la liberté de religion et de conviction ainsi qu'à la préservation de la culture et des traditions tibétaines. Ce sujet est également évoqué avec les partenaires européens de la France. La situation des droits de l'Homme au Tibet est abordée régulièrement dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme, dont la dernière session a eu lieu le 29 mai à Bruxelles. La France reste donc vigilante et mobilisée.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1635

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4432

Réponse publiée au JO le : [21 août 2012](#), page 4791